## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

## INTERDICTION DE CASINO

Par admin Postée le 13/11/2014 20:56

Bonsoir<br/> <br /> J'ai peur et j'ai besoin d'aide<br /> Je suis addicte aux jeux de casino<br/>>br /> Avant qu'il ne soit trop tard , je voudrais me faire interdire de casino<br/>o<br/>t /> <br /> J ai honte et je culpabilise<br/> Je sais pourquoi je joue ;mais malheureusement je ne peux pas éliminer la cause, mais je peux encore agir sur les conséquences<br/>
<br/>
br/> Je sais qu' il faut aller dans les services de police pour signer des documents<br/>br /> Avez vous des retours de joueurs sur ces rencontres avec la police ?<br/>
- la police ?<b Je n'ai ni besoin de morale ni de défiance à mon égard , j ai assez honte comme ça<br/>br /> <br /> Merci de votre aide<br /> <br /> <br />

## Mise en ligne le 16/12/2014

Bonjour,

Nous n'avons pas particulièrement de témoignages concernant le rendez vous avec le correspondant territorial du service central des courses et jeux. Celui ci agit de manière locale au sein de la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ). Son action ne consiste nullement à vous juger et encore moins à vous faire la morale mais bien de vous faire signer votre demande d'interdiction et de veiller au bon déroulement de la procédure. Vous pouvez donc vous y rendre sans crainte. vous retrouverez les détails de la procédure d'interdiction de jeu ici.

Cordialement.